

Jean-Jacques CANDELIER
Député du Nord
(16^{ème} Circonscription)
Vice-président de la Commission de la
Défense Nationale et des Forces Armées

Somain, le 12 octobre 2015

Mme Christiane TAUBIRA
Garde des Sceaux, ministre de la Justice
13, place Vendôme
75800 PARIS

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer à nouveau votre attention sur la situation de M. Georges Ibrahim ABDALLAH. Partisan communiste, militant de la cause palestinienne, cette personne s'est élevée, à la charnière des années 1970-80, contre les agressions sionistes à l'endroit de son pays le Liban et de la Palestine.

Arrêté en France, en 1984, il a été par la suite condamné à la prison à perpétuité pour la mise hors d'état de nuire, sur le sol français en 1982, d'un agent de la CIA et d'un autre des services secrets israélien (Mossad). Une sanction dictée à l'issue d'un procès truqué (son avocat était lié au service secret français) et sans que la moindre preuve tangible de sa culpabilité n'ai été apportée.

Georges Ibrahim ABDALLAH est libérable depuis 1999. En 2004, la cour d'appel de Pau autorisait son élargissement, mais le Ministre de la Justice d'alors faisait appel de cette décision, sous la pression, semble-t-il, d'Israël et des États-Unis. À l'automne 2013, la justice accordait un nouveau bon de sortie à ce prisonnier politique, à condition qu'il soit expulsé vers le Liban prêt à l'accueillir. Or, Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur à l'époque, refusait de s'acquitter de cette tâche sous la pression de nouveau des États-Unis et d'Israël, alors qu'une nouvelle fois, rien ne s'opposait à sa libération. Il entamera ce samedi 24 octobre 2015 à Lannemezan (Hautes-Pyrénées) sa 32^{ème} année d'incarcération. Selon son avocat Jean-Louis CHALANSET, il serait le plus ancien prisonnier politique d'Europe.

Il est patent que cette affaire, qu'un autre de ses défenseurs, Jacques VERGÈS, qualifiait de « scandale d'État », relève non plus de la justice de notre pays, mais bien d'une décision politique. La France pour être fidèle à son titre de « patrie des Droits de l'homme », s'honorerait de cesser ce qui apparaît comme une « vengeance d'État », selon l'expression chère à Yves BONNET, l'ancien patron de la DST, et à prendre ses décisions en toute souveraineté.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean-Jacques CANDELIER



Député du Nord